



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 2019-13**

**AVIS** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 6 mai 2019, le conseil de ville a adopté le règlement 2019-13, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de modifier son article 6.2.2 (*Implantation d'un bâtiment principal résidentiel ou commercial dans les zones RU, HRR, 641-RN et 647-RN ainsi que dans certaines zones HRV*), et d'agrandir la zone 316-HRR (Rurale résidentielle) à même une partie de la zone 307-HRR adjacente.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le mercredi 15 mai 2019, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 16 mai 2019.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est en force et en vigueur depuis le 16 mai 2019, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 29 mai 2019.

**Me ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**